

DECRET D/2024/ 0022 /PRG/CNRD/SGG

PORTANT NOMINATION DE MINISTRES D'ETAT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu la Loi L/2019/0041/AN du 4 septembre 2018 portant statut général des Militaires ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0548 /PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les Ministres dont les prénoms et noms suivent sont élevés au rang de Ministres d'Etat:

1- Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la justice et des Droits



de l'homme : Monsieur Alphonse Charles WRIGHT

2- Ministre d'Etat, Ministre de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat : Général (2S) Ibrahima Kalil CONDE.

Article 2 : le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 23 JAN 2024



Général de Corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA

